

REPUBLIQUE FRANCAISE  
-----  
DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE  
-----  
VILLE DE MONTAUBAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE  
Séance du 14 mars 2017

**N°64/03/2017 : RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2015 - GESTION DE L'ABATTOIR MUNICIPAL**

*L'an deux mille dix-sept, le mardi 14 mars à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 08 mars 2017.*

**Etaient présents** : 36

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Pierre Antoine LEVI, Sophie LARAN, Thierry DEVILLE, Laurence PAGES, Alain CRIVELLA, Marie-Claude BERLY, Christian PEREZ, Aurore KOTHE, Maxime BERAUDO, Bernard PECOU, Véronique LAGARRIGUE, Clarisse HEULLAND, Monique VALAT, Georges DARUL, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, Vally CENTOMO, Jean TEKPRI, Danielle AMOUROUX, Angèle LOUCHART, Colette HARLE, Jean Martial DEJEAN, Philippe FASAN, Nadia CHEKLIT, Denis JUGUERA, Aurélie BURATTI, Jean-François GARRIGUES, Laura NICOLAS, José GONZALEZ, Jeannine MEIGNAN, Rodolphe PORTOLES, Valérie RABAULT, Gaël TABARLY, Marie-Dominique BAGUR, Thierry VIALLO

**Pouvoirs** : 9

Mesdames, Messieurs Philippe FRANCOIS à Pierre Antoine LEVI, Jean GARROCCQ à Marie-Claude BERLY, Jean Luc BUDOIA à Maxime BERAUDO, Jean-Michel MUSCATELLI à Annie GUILLOT, Nicole ROUSSEL à Danielle AMOUROUX, Quentin SUCAU à Georges DARUL, Arnaud GUITARD à Gaël TABARLY, Carole DUNET-SCHUMANN à José GONZALEZ, Pauline BLANC à Valérie RABAULT

**Monsieur Robert INFANTI donne lecture du rapport suivant :**  
**Mesdames, Messieurs,**

Conformément à l'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, chaque année tout délégataire de service public doit remettre à l'autorité délégante un rapport d'activité comportant notamment les comptes retraçant l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service. Dès communication de ce rapport, son examen est mis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

L'abattoir Municipal situé 450, Avenue de Gasseras à Montauban, est propriété de la Ville et son exploitation est déléguée par convention d'affermage, pour une durée de sept ans à compter du 23 décembre 2014 à la Société d'Exploitation des Abattoirs de Montauban.

Il est rappelé que la S.E.A.M. **Société d'Exploitation des Abattoirs de Montauban** est délégataire des abattoirs municipaux depuis le 1er septembre 1991.

**Présentation générale de la délégation : caractéristiques**

**Le service délégué :**

- La S.E.A.M est chargée de la gestion et de l'exploitation de l'abattoir tandis que la Ville de MONTAUBAN supporte les dépenses d'investissement (travaux sur le bâtiment, acquisition de matériels et équipement).
- La Ville de Montauban met gratuitement à disposition de la S.E.A.M. les locaux « publics » de l'abattoir, d'une superficie de 3 730 m<sup>2</sup> et les terrains d'emprise correspondants.

**L'équipement :**

- L'outil industriel est constitué de 3 chaînes d'abattage : chaîne bovin, porc, ovin.
- D'importants travaux financés par la Ville de Montauban ont été exécutés en 1994 pour refaire toutes les chaînes et les différents locaux de l'abattoir. Depuis 2011, de gros travaux ont été réalisés pour agrandir la zone de stockage, notamment la construction de nouveaux frigos facilitant la production, améliorant l'hygiène, et la qualité. Plus récemment des travaux de réfection de toiture et de réfection du système de froid ont été réalisés.

**L'activité :**

- L'activité de l'Abattoir repose, à titre principal, sur trois usagers majeurs qui sont les sociétés ARCADIE, BIGARD et SODIPAL.
- L'activité de l'abattoir consiste en l'abattage multi espèces (bœuf, veau, porc, ovin, équidé) et représente environ 7 500 Tonnes/ An Prédominance des activités Porcs (~ 4 600 T) et bovins (2 200 T) qui représentent 91% du volume de l'abattoir en 2015.
- Effectif : 29 agents

**Les comptes de la délégation**

La date de clôture de l'exercice comptable est le 31/12/2015. A noter la durée de l'exercice comptable est de 12 mois et exceptionnellement, celle du dernier exercice comptable était de 15 mois, du 01/10/2013 au 31/12/2014.

Le Chiffre d'affaires exploitation s'élève à près de 2 M€ (2.7 M€ en 2014 pour 15 mois d'activité) pour une activité d'environ 7 500 T.

Le volume d'activité a fortement diminué, de l'ordre de 7% entre 2014 et 2015, ce qui représente 600 T de moins.

En conséquence le niveau de chiffre d'affaires a fortement diminué et ne permet pas de couvrir les charges liées à l'exploitation.

Les principaux postes de charges sont les suivantes :

- Charges de personnel à hauteur de 1 139 k€
- Les fluides (électricité, eau, gaz, réseau de chaleur) à hauteur de 319 k€
- Enlèvement et traitement des déchets 161 k€
- Redevance reversée à la collectivité (usage, occupation, contrôle) 144 k€
- Et les autres charges (assurance, maintenance froid, achats de pièces pour la chaîne d'abattage, analyses, taxes, amortissements et provisions...)

Il en découle un résultat déficitaire pour l'année 2015 de -184k€.

Après plusieurs années particulièrement déficitaires, le résultat d'exploitation de l'exercice 2015 vient donc dégrader de nouveau la situation financière de la structure qui est très tendue :

- **Capitaux propres négatifs** au 31/12/2015 : - 918 K€ € (pour un capital de 38 112 €) suite aux déficits récurrents depuis 2009.
- **Pertes financées par la dette de la SEAM sur la Ville.** Il s'agit de la dette de redevance d'usage.

Afin de redresser la situation, une évolution de grille tarifaire a été prévue dès le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Par ailleurs, l'organisation de l'activité et la modernisation de l'équipement constituent un enjeu fort : investissement judicieux, mise à niveau de l'outil sur le plan des machines, amélioration de la productivité, révision des process d'abattage, étude des postes.

Sur le plan du développement, l'enjeu industriel réside dans le positionnement de l'Abattoir de Montauban en tant qu'acteur moderne, innovant et prestataire de qualité afin de valoriser l'outil pour affirmer l'équipement comme un véritable pôle industriel d'abattage.

## La qualité du service

L'abattoir est depuis deux ans maintenu et classé au niveau 2, ce qui dans l'approche hygiène, sécurité, qualité, traçabilité, fait de l'outil une référence régionale. Le délégataire poursuit au quotidien cet objectif de performance pour garantir ce niveau de prestations pour les utilisateurs. Ainsi un poste d'assistant qualité a été créé.

L'outil est également suivi de façon très régulière par le Ministère de l'Environnement puisque classé, soumis à autorisation I.C.P.E (installation classée). Ainsi, l'activité est particulièrement fondée sur le respect de process d'hygiène, qualité, suivi sur les rejets, eaux, boues, et différentes analyses. Des prélèvements sont effectués sur site ou par des laboratoires extérieurs de façon extrêmement régulière.

Une inspection sur la protection animale a été effectuée en 2015 avec des retours positifs et conformes aux normes obligatoires dans notre domaine d'activité.

Le plan de prévention des risques a été revu avec des études de postes d'opérateurs et sécurisation de certaines activités (ex : déploiement d'harnais de sécurité). L'exploitant poursuit ses efforts pour diminuer le taux d'accident du travail.

Le renforcement de la protection animale constitue aujourd'hui une exigence réglementaire essentielle et fait l'objet d'une attention particulière de la DSV.

Au vu de ces éléments, conformément à l'avis de la commission consultative des services publics locaux du 2 mars 2017, il vous est demandé de bien vouloir :

- prendre acte du rapport annuel 2015 sur la gestion de l'abattoir municipal.

### PREND ACTE

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le **20 MARS 2017**

De sa publication/affichage le : **20 MARS 2017**

De sa notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 15 mars 2017

Maire,

Brigitte BAREGES

